Attentat de Magnanville : Mohamed Aberouz, complice présumé du terroriste Larossi Abballa, renvoyé devant les assises. Son ADN a été retrouvé au domicile du couple de policiers (MàJ)

06/12/2021 à 16h03



06/12/2021

Des juges d'instruction antiterroristes ont ordonné le renvoi devant la cour d'assises spéciale de Mohamed Lamine Aberouz pour « complicité » dans l'attentat de Magnanville (Yvelines), dans lequel le policier Jean-Baptiste Salvaing et sa compagne Jessica Schneider ont été assassinés.

Les magistrats ont suivi les réquisitions du parquet national antiterroriste (PNAT). Mohamed Lamine Aberouz est renvoyé devant la cour d'assises spéciale par des juges d'instruction antiterroriste. Il est soupçonné d'avoir eu un rôle de complice du terroriste Larossi Abballa dans l'attentat de Magnanville, qui a coûté la vie à un couple de policiers.

[(…) Actu 17]

19/11/2021

Le parquet national antiterroriste (PNAT) a requis mercredi le renvoi devant les assises de Mohamed Lamine Aberouz pour « complicité d'assassinat sur personne dépositaire de l'autorité publique en relation avec une entreprise terroriste », notamment.

L'assassinat d'un couple de policiers à son domicile de Magnanville (Yvelines) le 13 juin 2016 avait provoqué une vague d'émotions chez les forces de l'ordre mais également dans tout le pays. Jean-Baptiste Salvaing, 42 ans, commandant adjoint au commissariat des Mureaux (Yvelines), et sa compagne Jessica Schneider, 36 ans, agente administrative au commissariat de Mantes-la-Jolie, avaient été tués à l'arme blanche par un terroriste, Larossi Abballa, alors que leur fils âgé de 3 ans se trouvait au domicile. Le tueur de 25 ans avait été abattu par les forces de l'ordre lors de l'assaut peu après.

Le parquet national antiterroriste (PNAT) a requis ce mercredi le renvoi devant les assises de Mohamed Lamine Aberouz, 28 ans. Interpellé aux Mureaux après près de 18 mois d'enquête, il avait été mis en examen le 11 décembre 2017 pour « complicité d'assassinats sur personnes dépositaires de l'autorité publique en relation avec une entreprise terroriste », puis placé en détention provisoire.

(…) Mohamed Lamine Aberouz est accusé d'avoir été présent au domicile du couple de policiers au moment où il a été tué. Son ADN a en effet été retrouvé sur le repose-poignet de l'ordinateur des défunts, utilisé par le terroriste pour diffuser son message de revendication en direct sur Facebook.

Dans « *la confusion ambiante* », Mohamed Lamine Aberouz a « *pu prendre la fuite sans se faire remarquer* », estime le parquet.

Déjà condamné pour la tentative d'attentat près de Notre-Dame de Paris

(…) Actu 17